

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal du 03 juillet 2017**

Etaient présents : M. COLARD J.P., Mme GRU C., Mme CAYROL E. (pouvoir de Mme CORNUEL), M. RINGARD Ch., M. BOUTELEUX R., M. SAROT M., M. JUMEL D., Mme CORNUEL V. (pouvoir à Mme CAYROL), M. PICARD Ch. (pouvoir à M. DELAPORTE), Mme CAPEL M-M., M. DELAPORTE Ph. (pouvoir de M. PICARD)  
Etaient absents : M. PREUDHOMME M., M. FOURNIER G., Mme JUMEL S. excusés, M. POTEL L.  
Secrétaire de séance : Mme CAYROL E.

**Dernier PV approuvé**

Pas de remarques

**1. N° 15 / 2017 Avis sur le mode d'aménagement et périmètre lié à la construction du Canal Seine-Nord Europe.**

**Le Conseil Municipal prend connaissance :**

- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale du 20 juin 2012 décidant la mise à l'enquête du mode d'aménagement et du périmètre,
- du procès-verbal de la réunion de la commission intercommunale interdépartementale du 4 avril 2017 validant le mode d'aménagement et le périmètre,
- de la proposition de plan de périmètre,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, en application de l'article L. 121-14 §II du Code Rural et de la Pêche Maritime :

- prend acte des propositions faites par la commission intercommunale interdépartementale ;
- souhaite attirer l'attention sur le projet de la Commune de profiter de cette opération d'aménagement foncier pour créer un tour de ville au nord du village, projet qu'il faudra prendre en compte pendant l'opération (cette remarque n'ayant pas été retranscrite dans le procès-verbal alors qu'elle a été faite par la 1<sup>ère</sup> adjointe lors de la réunion et formulée par écrit) ;
- constatant qu'aucune observation ne remet en cause le principe d'un aménagement foncier dans le périmètre proposé, émet un avis favorable à l'unanimité.

**2. N° 16 / 2017 Convention de Fonds de concours avec la CCHS (travaux neufs de voirie 2016 – 2ème marché).**

La Communauté de Communes a accepté de réaliser des travaux complémentaires au programme de travaux neufs de voirie de l'année 2016 qui présentent un intérêt communal pour notre Commune, moyennant le versement d'un fonds de concours.

Détail estimatif des travaux (y compris maîtrise d'œuvre) :

- aménagement de la rue de la Gare pour un montant prévisionnel de **207 469.13 € HT.**

Financement de ces travaux :

- Prévisionnel à la charge de la Commune : **207 469.13 €**

Le montant final à devoir sera revu en fonction du coût réel des travaux (travaux et révision du Décompte Général Définitif de l'entreprise, maîtrise d'œuvre), et fera l'objet d'un avenant.

Il a été convenu que :

- La Commune versera un **fonds de concours** à la Communauté de Communes d'un montant prévisionnel de **207 469.13 €** qui sera imputé à l'article 2041512 en dépenses du budget de la Commune et à l'article 13241 en recettes du budget de la Communauté de Communes.
- Le plan de financement sera le suivant :
  - 80% à réception de la 1<sup>ère</sup> facture par la CCHS,
  - le solde à la signature de l'avenant.
- La CCHS récupère le FCTVA.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal accepte, à 9 voix pour - 2 contre (Messieurs PICARD et DELAPORTE), la convention et autorise le Maire à la signer.

Travaux rue de la Gare : reste abords à nettoyer et joints dans le virage entre les bordures.

**3. Questions diverses.**

(Arrivée de Mme GRU)

### ***Affaires sociales, associatives et scolaires :***

- École : Conseil d'école : semaine des 4 jours demandée par le SISCO ; 111 enfants de prévus à la rentrée, à 108 on fermait une classe ! Peut-être voir pour un RPC dans l'avenir. Informations aux parents prévus dans les panneaux en plus des cahiers. Un car de la CCHS disponible pour les voyages scolaires. Kermesse : pas de restauration mais avec la tombola ils ont fait plus de 1000€ ; difficultés pour maintenir la présence des parents.
- Fête Nationale : organisation du 13 juillet par le Comité des Fêtes :13 personnes vont aider. 120 personnes inscrites ce qui est très positif et un vigile prévu. Le Comité demande les clefs de la chapelle pour récupérer le matériel la veille ainsi que le branchement électrique pour les barnums qui seront montés la veille.
- Terrain de foot : devis (1500 €) éclairage terrain accepté à l'unanimité
- ADMR : ils ont des difficultés financières liées aux charges (30000€ de déficit). Ils sont encouragés à se regrouper avec d'autres structures.
- Voisins vigilants : M. COLARD n'a toujours pas été recontacté par la gendarmerie. Serrure cassée à Conifruits et à l'école.

### ***Environnement (espaces verts et aménagements extérieurs) :***

- Nettoyage commune : fossé à proximité du restaurant à débroussailler ; bordures rue Coqueret à nettoyer ; traitement du village fait par Maxime Breuil mais quelqu'un a fait une remarque ; Réfléchir quelle méthode employer pour désherber.
- Mare rue d'Enfer : 25 m3 d'eau potable pour la défense incendie.
- Plate-forme AFR : M. RINGARD a vu M. COLLACHE qui va faire nettoyer et voir pour mettre un panneau. Elle doit être libérée pour la prochaine campagne betteravière.

### ***Voirie et patrimoine (voirie, urbanisme, bâtiments communaux):***

- 4 rue du Brasseur : Devis avec chaudière d'occasion accepté et faire entretien. Beaucoup de travaux à faire avant de relouer. Voir plutôt pour utiliser l'habitation comme local associatif.
- Salle polyvalente : Commission mobilier salle polyvalente : vu pour tables. Devis en cours.
- Syndicat d'eau: pour eux, s'il n'y a pas de subvention DETR ils ne feront pas de travaux. Pas de retour encore de la sous-préfecture car la personne qui s'en occupe est malade. Une réponse vendredi normalement.
- Trottoirs : en septembre chiffrage de tous les trottoirs en même temps pour réactualiser l'estimation.
- CBEM : demande par lettre recommandée du contrôle des cheminées car jamais reçu de rapport et Madame GRU a vu un dépôt sur les feuilles jamais vu auparavant. En plus, les cendres qui devaient être distribuées ne le seront pas car il y a présence de métaux lourds. Le courrier sera envoyé en copie à la DREAL et sous-préfecture. Exiger analyses. Si pas de retours, porter plainte. Interpeler les Mairies de Vraignes et Bouvincourt.
- Rue d'Enfer : La Société Pic Vert va s'agrandir et embaucher plus de personnes. Elle emploie une vingtaine de personnes du village. La rue s'est dégradée. Peut-être envisager des travaux de réfection de la voirie sur 500 m jusqu'au silo à grains. Cela pourrait aider l'entreprise. Mme GRU en a parlé à la CCHS pour possibilité d'une aide. Faire un chiffrage.
- Bâtiment technique : 3 conseillers présents le 26 juin pour examiner le terrain et la maison au 95 RN. Il a été choisi de raser les bâtiments à droite, de faire le parking sur la totalité de l'espace devant et le bâtiment technique juste derrière la maison côté école pour raccordement électrique à l'école. En priorité décaisser le terrain à droite, faire un fond et raser les bâtiments. Assainissement de la maison non conforme : travaux à prévoir.